



## **COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le 01 juin 2022 - Les actionnaires de VIRBAC sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le **mardi 21 juin 2022 à 9 heures**, dans les bâtiments de VIRBAC Direction, 13<sup>ème</sup> rue L.I.D., 06517 Carros.

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'assemblée générale pourraient être modifiées en fonction des évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la parution du présent.

**Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site de la société <https://corporate.virbac.com/fr/home.html> qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à l'assemblée générale.**

Les actionnaires qui souhaitent être présents physiquement à l'assemblée générale devront respecter les mesures sanitaires applicables. **Il est rappelé que les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance ou par correspondance préalablement à l'assemblée, à l'aide du formulaire de vote ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTEACCESS. Ils peuvent également donner pouvoir au président de l'assemblée ou à une personne de leur choix selon les mêmes modalités.** Les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 9 mai 2022. Les avis de convocation et de réunion seront disponibles sur le site internet de la société : [corporate.virbac.com](https://corporate.virbac.com) ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette assemblée.